

RELEVÉ DE DÉCISION

Le conseil des Presses universitaire du Midi (PUM)

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu les statuts du Service commun des Presses universitaires du Midi (PUM) approuvés par le Conseil d'Administration de l'université le 10 mars 2020,

Après avoir délibéré, décide :

DÉCISION n° 1 : Approbation du rapport d'activité 2022-2023

Après présentation,

Le rapport d'activité 2022-2023 des PUM a été approuvé à l'unanimité des 12 membres présents et représentés.

Toulouse, le 29 septembre 2023.

Le directeur des PUM


Philippe CHOMÉTY

